



# PROMOTION FÉDÉRALE À VII DÉVELOPPEMENT FÉMININES MOINS DE 18 ANS À VII DÉVELOPPEMENT

Saison 2017-2018

## 1- PHASES QUALIFICATIVES TERRITORIALES

Pour la saison 2017-2018, les phases qualificatives territoriales de ces compétitions sont organisées par les comités territoriaux gestionnaires des 5 secteurs géographiques, selon le fonctionnement décrit ci-dessous :

Secteur	Comités du secteur	Comité gestionnaire
GRAND OUEST	BRETAGNE	BRETAGNE
	NORMANDIE	
	PAYS DE LA LOIRE	
	CENTRE	
	POITOU CHARENTES	
NORD EST	ILE DE FRANCE	FLANDRES
	FLANDRES	
	LORRAINE	
	ALSACE	
	FRANCHE COMTE	
	BOURGOGNE	
SUD EST	AUVERGNE	AUVERGNE
	LYONNAIS	
	ALPES	
	DROME ARDECHE	
	PROVENCE	
	COTE D'AZUR	
	CORSE	
GRAND SUD	MIDI PYRENEES	MIDI PYRENEES
	ARMAGNAC BIGORRE	
	LANGUEDOC	
	PAYS CATALAN	
SUD OUEST	BEARN	PERIGORD AGENAIS
	COTE BASQUE	
	LANDES	
	COTE D'ARGENT	
	PERIGORD AGENAIS	



## 2- PARTICIPANTS

---

La compétition « Promotion fédérale à VII Développement » s'adresse aux joueuses majeures.

La compétition « Féminines Moins de 18 ans à VII Développement » s'adresse aux joueuses nées en 1999 (entre le 01/09 et le 31/12), 2000, 2001 et 2002.

Les licenciées âgées de 18 ans, date anniversaire, peuvent valablement participer aux compétitions féminines de 18 ans et plus en cours de saison.

## 3- LES FINALES DE CHAMPIONNATS DE FRANCE A VII DEVELOPPEMENT

---

### ➤ PROMOTION FEDERALE A VII DEVELOPPEMENT et RESERVES A VII DEVELOPPEMENT

Chaque secteur, par l'intermédiaire du comité gestionnaire, transmet à la FFR **au plus tard le 16 avril 2018** le nom de l'équipe qualifiée pour le plateau final du Championnat de France de Promotion Fédérale à VII Développement, et le nom de l'équipe qualifiée pour le plateau final du Championnat de France de Promotion Fédérale à VII Développement – Equipes Réserves.

Ces deux tournois finaux ont lieu le même jour sur un même site.

#### CALENDRIER

QUALIFIÉS	16/04/2018
FINALES	05-06/05/2018

### ➤ FEMININES MOINS DE 18 ANS A VII DEVELOPPEMENT

Chaque secteur, par l'intermédiaire du comité gestionnaire, transmet à la FFR **au plus tard le 9 avril 2018** le nom de l'équipe qualifiée pour le plateau final du Championnat de France de Féminines Moins de 18 ans à VII Développement.

#### CALENDRIER

QUALIFIÉS	09/04/2018
FINALES	28-29/04/2018

### ➤ ORGANISATION DES PLATEAUX DES FINALES DE CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les associations qui souhaitent candidater à l'organisation des plateaux des finales de Championnat de France à VII Développement peuvent retirer auprès du Pôle Compétitions de la FFR le cahier des charges de l'évènement souhaité.

## 4- RÈGLES SPÉCIFIQUES DU VII DÉVELOPPEMENT

---

### ➤ **Forme et temps de jeu**

Les rencontres sont disputées sous forme de tournoi, sur un terrain de 56m (en but **non**-compris) x 46m.



Le temps de jeu maximal pour un tournoi est fixé à 90 minutes par équipe et à 60 minutes par joueuse.

La durée d'une rencontre est fixée à deux fois 7 minutes avec une mi-temps de deux minutes. Néanmoins, le temps de jeu peut aussi être adapté au regard du nombre d'équipes présentes le jour du tournoi.

➤ **Nombre de joueuses et remplacements**

- 7 joueuses de chaque équipe sur l'aire de jeu.
- Remplacements illimités au cours d'une même rencontre.
- 5 joueuses minimum par équipe sur le terrain.
- 12 joueuses maximum par match pour une même équipe
- 15 joueuses maximum par tournoi pour une même équipe

**RAPPEL DES RÈGLES PRINCIPALES**

*(Ces règles spécifiques s'appliquant au VII Développement sont provisoires en attente de leur validation définitive par le Comité Directeur)*

**TAILLE DU BALLON**

- Séniors : taille 5
- Moins de 18 ans : taille 4.

**COUP D'ENVOI**

L'équipe qui a marqué des points donne le coup de pied de renvoi par un coup de pied tombé au centre ou en arrière de la ligne médiane

**MÊLÉE**

- 3 joueuses de chaque équipe, liées entre elles jusqu'à la fin de la mêlée.
- Commandements en mêlée : « Flexion » « Liez » « Placement »
- Toutes les mêlées seront des mêlées simulées. **Dans ces conditions, il n'est pas requis que les joueuses disputant ces mêlées disposent d'une carte de qualification comportant la mention « Autorisé(e) 1ère ligne ».**
- Toute joueuse **dûment qualifiée pour participer à la rencontre** peut participer à la mêlée.
- Ligne de hors-jeu située à 5 m de la ligne de remise en jeu.

**TOUCHE ET ALIGNEMENT**

- **Une équipe peut positionner de 2 à 6 joueuses dans l'alignement (plus une lanceuse).**
- Ligne de hors-jeu à 5 m de la ligne de remise en jeu.
- Lift autorisé

**LE JEU AU PIED**

- Le jeu au pied est autorisé sur la totalité de l'aire de jeu. Cependant, les coups de pied bottés directement en touche en dehors de l'en-but (sauf CPP) : remise en jeu en face du point de frappe.
- Les coups de pieds de renvoi, **normalement effectués aux 22 mètres, sont exécutés à partir de n'importe quel endroit se trouvant sur ou en arrière de la ligne des 15 mètres.**

**TENTATIVES DE BUT APRÈS ESSAI (TRANSFORMATIONS)**

- Les tentatives de but après essai (transformations) s'effectueront immédiatement à la suite de la marque de l'essai par n'importe quelle joueuse (arrêt du temps de jeu).
- Ces tentatives de but après essai s'effectueront sur la ligne des 22 mètres face aux poteaux adverses, en coup de pied placé ou en coup de pied tombé.



- Les tentatives de but sur coup de pied de pénalité ne sont pas autorisées.

#### **CARTONS**

- Carton rouge : Exclusion définitive de la rencontre et du tournoi
- Carton jaune : Exclusion temporaire de 2 minutes
- Si une joueuse est exclue définitivement lors d'une rencontre, son équipe finira le match à 6 joueuses au maximum. Cette joueuse ne pourra pas prendre part aux autres rencontres du tournoi. Lors des rencontres suivantes, l'équipe jouera les rencontres à 7 joueuses au maximum.

**IMPORTANT** : les règles spécifiques s'appliquant au VII Développement seront intégrées, dès leur validation par le Comité Directeur, aux règlements généraux de la FFR.